

MOBILITES TRANSFRONTALIERES ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE DANS L'ESPACE CEDEAO : POLITIQUES ET MESURES RELATIVES A LA SECURISATION DE L'ELEVAGE PASTORAL

Sanon Yacouba, Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ysanon@ecowas.int

Résumé

La mobilité pastorale dans l'espace CEDEAO se fait selon le gradient Nord-Sud. Elle est caractérisée par des mouvements de pasteurs semi-nomades originaires des pays du Sahel. Ils conduisent des troupeaux de bovins, d'ovins et quelquefois de caprins à la recherche de pâturages et d'eau d'abreuvement qui manquent dans leurs pays d'origine. Le but de cette contribution est de fournir des informations sur les politiques et mesures relatives à la sécurisation de l'élevage pastoral mise en œuvre par la CEDEAO. Les résultats qui sont présentés émanent des travaux de recherche agro-zootecniques, sociologiques et anthropologiques antérieurs. Ils sont aussi basés sur des observations, des enquêtes directes réalisées dans certains Etats sur les problématiques de l'élevage. On retient que l'augmentation de l'amplitude de la mobilité transfrontalière est la conséquence d'une pression démographique de plus en plus forte dans les Etats du Sahel, les crises écologiques des décennies 1970 et 1980 et maintenant l'insécurité humaine liée à l'occupation des espaces par des groupes armés. Les mouvements ainsi rendus nécessaires pour la survie des hommes et de leur activité de production, l'élevage, sont souvent à l'origine de conflits. Ces conflits semblent être la résultante de la rencontre de cultures sédentaires et nomades. Ils sont aussi le fait du refus systématique de l'acceptation des pasteurs nomades considérés comme des bandits ou des destructeurs de l'environnement. Il faudrait mettre à plat la décision sur la transhumance de 1998, le règlement de 2003 et le Certificat International de Transhumance (CIT). Cela doit se faire en concertation avec les organisations professionnelles et les Etats membres pour donner des indications aux décideurs afin que le principe de la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le droit d'établissement soient des réalités dans l'espace CEDEAO. La CEEAC et la CEDEAO devraient avoir des consultations fréquentes eu égard à l'imbrication des pays sur les plans socio-économique et culturel.

Mots clés : CEDEAO, mobilité, pastoralisme, transhumance, conflits, sédentaire.

Introduction

La vie nomade dont la caractéristique principale est la mobilité est, depuis la nuit des temps, la pratique qui permet à l'Homme de prélever les éléments nécessaires à sa survie. Avec l'invention de l'agriculture et la domestication des animaux, certains groupements humains ont développé le jardinage, le petit élevage et l'agriculture sur des grands champs sur brûlis. Ils se sont alors attachés à des portions de territoires et se sont sédentarisés (Leroi-Gourhan, 1945). Dans ce processus évolutif, certains groupements humains (Peuls, Targui, Arabes, etc.) sont restés attachés à l'élevage des animaux domestiques en pratiquant la vie nomade ou semi-nomade jusqu'à l'avènement de la colonisation avec ses bouleversements profonds dans l'organisation sociale, politique et productive (Touré, 1991). En effet, avant l'occupation coloniale et une planification autoritaire, les nomades ne connaissaient pas de frontières comme cela est le cas aujourd'hui. Par les jeux d'alliances, les grands nomades composés de chameliers touaregs conduisaient leurs troupeaux de dromadaires dans le Sahara pour faire le commerce mais aussi exploiter les ressources pastorales. Les Fulbé, dont les types d'animaux élevés (bovins, ovins) se sont avérés mieux adaptés à l'espace sahélien, sont descendus beaucoup plus au sud, bravant la trypanosomiase, à la recherche de l'eau et des pâturages (Sanon, 2003, 2010, 2011). La fin de la colonisation, qui s'est achevée par les Indépendances de la décennie 1960, consacrant la construction des États-nations et les tracés des frontières ont rendu encore plus difficile la pratique de la mobilité pastorale.

Les nouveaux États ont mis en place progressivement des politiques foncières qui essaient de régler les usages des ressources naturelles pénalisant, dans une certaine mesure, la liberté de mouvement des peuples nomades et semi-nomades. Cependant, dans plusieurs pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Nigeria, Niger, Tchad Sénégal), les pasteurs nomades et semi-nomades ont continué à pratiquer les mouvements à l'intérieur de leur propre territoire national.

L'avènement des périodes sèches des décennies 1970 et 1980, dont les origines remontent à la réduction des pluviosités qui ont débuté dans les années 1950 avec l'assèchement progressif du climat (Piguet, 1998), a entraîné des crises écologiques provoquant la reprise de la grande mobilité des populations pastorales de la bande sahélienne vers les pays du Sud (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo). Cela ne signifie pas que par le passé, les mouvements de ce type n'existaient pas. Il y en a eu puisque l'on rencontre plusieurs groupes Peuls qui sont insérés dans des États-nations comme le Bénin (De Haan, 1997) et le Nord-Nigeria en pays Haoussa (Dupire, 1969) et jusque dans les zones humides comme Ilorin (Coquery-Vidrovitch, 1999) en pays Yoruba. Cette même situation prévaut pour plusieurs autres pays côtiers, tel le Nord-Togo (CEDEAO, 2004) et Nord de la Côte d'Ivoire (Bernardet, 1984).

Face à ce péril écologique aux conséquences économiques graves, l'Afrique de l'Ouest a pris la mesure de la question. La prise en charge de la problématique a débuté par les pays les plus touchés par la descente des animaux vers le Sud (Burkina Faso, Mali, Niger). Ils ont, dans un premier temps, engagé des programmes de sauvetage du bétail. Ils se sont rendus compte qu'à eux seuls, ils ne pouvaient pas trouver de solutions durables à cause de l'interdépendance entre le Sahel et le Sud côtier. Après avoir signé des accords interétatiques pour faciliter les mouvements du bétail, ils se sont retournés vers les institutions d'intégration politique, dont la CEDEAO qui positionne l'élevage comme un élément majeur à développer dans son document fondamental, le Traité (CEDEAO, 1978).

La présente contribution a pour but de faire le point sur les actions engagées par la CEDEAO en partenariat avec les autres institutions comme la Communauté économique du Bétail et de la Viande (CEBV) et le CILSS, et plus récemment l'UEMOA. Cette contribution est assortie des perspectives pour une meilleure sécurisation de l'élevage dans un environnement en proie à plusieurs fléaux (changements climatiques, banditisme en bande organisée, etc.) et surtout à la gestion des conflits liés à la rencontre de cultures nomades et sédentaires et l'accès aux ressources naturelles qui se raréfient.

La CEDEAO et son environnement biophysique et productif

L'espace CEDEAO est un ensemble de pays qui s'étend sur une superficie de plus de 5 millions de km². L'institution, fondée en 1978, compte 15 pays membres. La population représente environ 250 millions d'habitants et culminera à environ 450 millions d'ici à l'horizon 2030. La carte suivante indique les pays qui se sont mis ensemble pour constituer l'espace intégré CEDEAO.

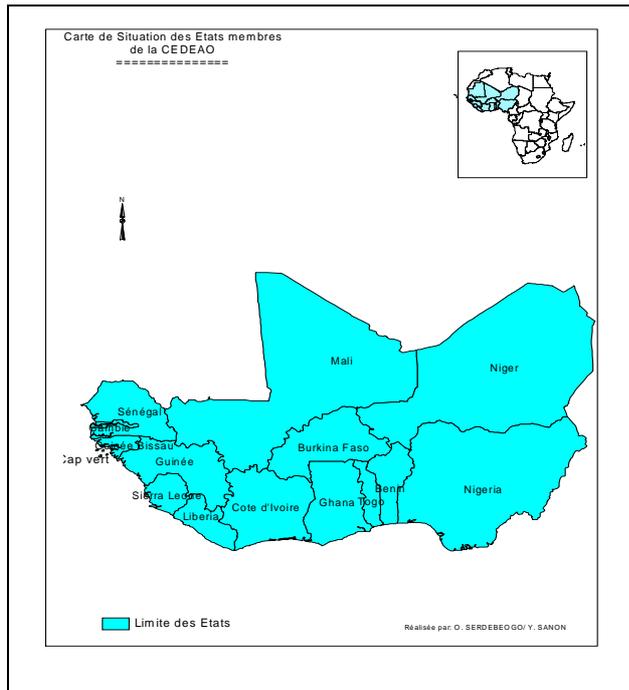


Figure 1 : Etats membres et espace CEDEAO

Un milieu biophysique diversifié

Sur le plan biophysique, l'espace CEDEAO compte une diversité de zones climatiques et écologiques, avec des conditions favorables au développement de l'élevage des animaux domestiques (Harrison, 1991). L'espace CEDEAO est caractérisé par un gradient pluviométrique inférieur à 400 mm au Nord, et supérieur à 3.000 mm par an dans certaines zones du golfe de Guinée (CEDEAO, 2004). On rencontre du Nord au Sud, une zone aride (≤ 300 mm), semi-aride (500-1.000 mm), subhumide (1.000-1.500 mm), humide (1.500-2.000 mm) et forestière (≥ 2.000 mm). Ces caractéristiques éco-climatiques basées sur la pluviométrie ont été élaborées successivement par Chevallier (1933), Aubervilliers (1949) et Keay (1959). Outre la variation du gradient pluviométrique, la CEDEAO est également caractérisée par une variabilité des jours de croissance (jc) de la végétation (Janhke, 1984) : zone aride (≤ 90 jc), semi-aride (90-180 jc), subhumide (180-270 jc) et, zone humide et forestière (270-365 jc). La région dispose d'une superficie agricole cultivable de 284 millions d'hectares, y compris les jachères longues, dont seulement 60 millions sont actuellement mis en valeur, soit 24,6% ou 2 ha par habitant rural. Il subsiste un potentiel de l'ordre de 1,6 ha par habitat rural. À ce potentiel de terres cultivables, s'ajoutent plus de 215 millions d'hectares de pâturages dont 170 millions d'hectares sont situés dans les bande sahélienne et soudano-sahélienne (CEDEAO, 2004). Mais, il est à noter que 80% de ces pâturages et des parcours sont sujets à des processus de dégradation imputables aux surpâturages et à l'inadaptation des modalités d'exploitation des ressources pastorales par les populations de cultivateurs qui eux aussi créent des dommages importants sur les terres réservées à la pâture des animaux en y ouvrant des champs dans les zones dédiées à la pâture des animaux.

Structure de l'économie et place de l'élevage

L'agriculture et l'élevage sont les deux principales activités économiques de l'espace CEDEAO. Elles occupent 60% des 250 millions d'habitants de l'espace (CEDEAO, 2004) qui cumuleront à 350 millions d'ici à l'horizon 2030. Cela impliquera une plus grande demande en produits calorifiques (céréales) et protéagineuses (soja, haricot, etc.) et protéiniques carnées (viandes, laitages, œufs). Pour répondre aux demandes alimentaires futures, la compétition pour l'accès à la ressource terre, à l'eau et aux pâturages va être plus grande et plus complexe.

La question qui nous intéresse ici est la sécurisation de l'élevage itinérant qui a survécu jusqu'ici. En quoi consiste l'élevage itinérant ? Il en existe deux formes principales que résume Touré (1991) : « *Qu'il s'agisse du Sahel occidental, des savanes du Soudan, d'Abyssinie ou d'Afrique australe, les*

pasteurs qui y vivent ont acquis une connaissance parfaite de leur environnement et ont pu développer à travers le temps des us et des coutumes de nomadisme et de transhumance pour tirer leur subsistance du milieu tout en le préservant ». Cet équilibre, sans être rompu, est dans un contexte de soubresaut. Toutefois, l'élevage garde une grande importance. Le stock animal ruminant serait d'environ 60 millions de têtes de bovins, plus de 170 millions de petits ruminants (ovins et caprins) (CEDEAO/CSAO, 2008). Les ruminants ne sont pas la seule composante de la structure productive pastorale, il y a les autres herbivores comme les bêtes de somme (ânes, camelins) dont la contribution à d'autres activités productives comme l'agriculture et la réduction de la peine des hommes dans le transport et l'exhaure de l'eau, la traction animale et l'engraissement des sols n'est pas toujours prise en compte. La contribution moyenne actuelle de l'élevage fondée sur les échanges des produits animaux à l'intérieur des États et aux échanges marchands transnationaux indiquent que l'apport de l'élevage au PIB agricole est de l'ordre de 35%. L'élevage est une véritable locomotive pour les productions végétales à un double titre : Il y a la fourniture de la force de travail des animaux et de fumure organique qui ne sont pas suffisamment comptabilisées. Certaines évaluations indiquent que si l'on prend en compte ces deux éléments, la contribution de l'élevage du reste dominé par l'élevage pastoral se situera aux alentours de 50%, ce qui est une performance intéressante. Ce niveau contributif de l'élevage aux économies nationales et régionale pourra augmenter davantage si des actions d'appuis multiformes sont consacrées directement aux petits éleveurs. Il faut aussi améliorer l'insertion des pasteurs aux États-nations et le droit d'usage au niveau régional des ressources naturelles de manière coordonnée avec les organisations pastorales, d'agriculteurs et d'autres utilisateurs des ressources comme les pêcheurs et les charbonniers qui sont en conflits les uns contre les autres.

Politiques et mesures relatives à la sécurisation de l'élevage pastoral

Plusieurs pays de l'espace CEDEAO sont concernés par la question de la mobilité transnationale. Outre cet ensemble, il faut ajouter plusieurs pays de l'Hinterland de la CEDEAO qui sont également concernés et avec lesquels il y a des échanges pour l'accès aux pâturages (Cameroun, Tchad, Nigeria, Niger, Mauritanie, Sénégal et Mali). Au regard de la dimension régionale, voire transrégionale, plusieurs institutions ont uni leurs efforts autour de la question. Ce sont dans un premier temps la CEBV et la CEAO qui se sont intéressées aux questions des échanges commerciaux des productions animales entre autres, puis ensuite, la CEDEAO et le CILSS qui se sont beaucoup impliqués dans la gestion de la transhumance transfrontalière. Le *credo* de toutes ces institutions était de trouver des solutions visant à faciliter les mouvements des pasteurs nomades dans l'espace territorial ouest-africain couvrant les 15 États actuels de la CEDEAO ainsi que deux pays membres du CILSS, la Mauritanie et le Tchad et la fluidification des mouvements entre l'espace CEDEAO et CEEAC.

Cette prise en charge politique de la question tient au fait que l'intégration économique, sociale et politique est un excellent facteur de développement et d'unification des peuples. L'interrogation a été de voir quelles sont les grandes actions qui peuvent faciliter les mouvements des hommes et de leurs biens dans un but de sécurisation de l'élevage pastoral. De cet élan est née l'idée de la réglementation sur la transhumance transfrontalière dans la perspective de réduire les conflits. En effet, sans paix, il n'y a aucune perspective de développement.

Réduire les conflits pour une amélioration de la productivité de l'élevage

Les décideurs ont engagé des actions urgentes dans le domaine de l'élevage pastoral et transfrontalier parce qu'il a été marqué par des conflits que l'on relie, dans un premier temps, à la rencontre des cultures nomades et sédentaires. La notion de conflit s'inscrit dans une longue histoire comme en témoigne la tradition biblique, qui voit en ce phénomène une concurrence entre les descendants d'Adam : Abel le pasteur et Caïn le cultivateur (Vatin, 1996). Le conflit tient au fait que toute exploitation de biens rares entraîne un rapport de compétition comme dans le cas de la terre qui est la base productive des ressources naturelles (pâturages, ressources hydriques). L'exploitation de ces ressources naturelles entraîne la naissance d'intérêts divergents entre les cultivateurs, les pêcheurs et les pasteurs fulbè transhumants, ou même entre les sédentaires. Par conséquent, des compétitions pour l'accès à ces ressources entraînent des conflits, des affrontements entre deux ou plusieurs protagonistes qui mènent des activités économiques variées avec des méthodes d'exploitation de ces ressources différentes. Dans ce cas de figure, on peut considérer que les conflits de ce type rentrent dans le cadre

des dynamiques sociales et économiques et par voie de conséquence, on peut alors considérer les conflits d'accès aux biens rares comme étant normaux dans les rapports sociaux de production. En effet, la compétition est une composante de toute organisation socioéconomique et politique (Boudon et Bourricaud, 1982). Pour ce faire, dans de multiples régions du globe, les groupements humains ont développé des cadres de concertation pour la gestion des conflits lorsqu'ils surviennent. Mais il arrive que ces conflits échappent à la régulation développée par le système juridique traditionnel existant qui repose sur le droit coutumier et même, parfois, sur le droit moderne (Sanon et Gibigaye, 2010). Dans ce cas, le conflit devient « pathologique » et, il faut dans le cadre d'un espace qui se veut intégré trouver des solutions intégrées. C'est de là que découlent les différentes initiatives prises au niveau régional par la CEDEAO et les autres organisations de coopération monétaire (UEMOA) ou encore technique régionale (CEBEV, CILSS).

Gérer au mieux la transhumance dans l'espace CEDEAO

L'élevage de l'espace CEDEAO est dominé par la pratique de la transhumance transfrontalière qui part du gradient Nord-Sud. Les zones de départ étant les pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger, Nord Nigeria) et les zones d'accueil, les pays côtiers (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo). Ces mouvements ont été bénéfiques pour les pays d'accueil qui ont, par ce biais, développé l'agriculture avec des bovins issus de métissages. Ces produits, développant plus de masse musculaire que les natifs N'Dama, sont également plus grands de taille et donc plus aptes à l'attelage pour la traction animale. Mais il ne faut pas occulter que le nomadisme et le semi-nomadisme ont également été à la base de beaucoup de conflits entre les communautés des pays d'accueil et les pasteurs transhumants (Sanon, Yacouba, 2010). Ces conflits ont souvent été à la base de discordes entre les États de la même communauté, car il y a eu souvent morts d'hommes et pertes importantes en cheptel (CEDEAO, 2003). Au Ghana, la terre est propriété des communautés de base et, à travers elles, leur organisation politique traditionnelle autour des « Nanan » qui gèrent les terres. Ne voulant pas des pasteurs nomades, certains groupes sociaux s'auto-organisent sans que les pouvoirs publics ne soient nécessairement au courant pour développer des stratégies de rejet des populations pastorales nomades. Au Ghana, cette stratégie s'est matérialisée autour de ce que l'on a appelé l'opération « Cow legs ». Elle consistait à briser les pattes des animaux ou à les éliminer physiquement. Ainsi, embêtés, les pasteurs fuyaient avec les animaux restants, soit dans leur pays d'origine, soit au Togo voisin où la situation était beaucoup plus clémente.

Les axes de transhumance transnationale

En référence à ses principes fondateurs qui sont mus par la création d'un environnement de paix et de sécurité favorable au développement socioéconomique et à l'intégration régionale, la CEDEAO a dû se positionner en raison de la récurrence des conflits liés aux déplacements des animaux chassés des zones sahéliennes par les sécheresses aiguës et chroniques des décennies 1970 et 1980. Des investigations ont été conduites et ont permis de faire le point de la situation de la transhumance dans l'espace CEDEAO. Cela a permis aux Chefs d'État et de Gouvernement d'adopter en octobre 1998 à Dakar, la Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la CEDEAO (1998). Cette décision sur le protocole de libre circulation des personnes et des biens de la CEDEAO, avait pour but de faciliter les mouvements des animaux. À cet effet, une analyse des migrations humaines et des mouvements de bétail a permis à la CEDEAO de déterminer les principaux axes empruntés par les animaux et leurs convoyeurs dans leurs pérégrinations. Ces axes sont les suivants :

- Axe Ouest : Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée, Mali ;
- Axe Est : Bénin, Nigeria, Niger ;
- Axe Niger-Nigeria : Nord-Niger - Nord-Nigeria ;
- Axe Central : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo.

Le tracé des pistes de transhumance transfrontalière est indiqué dans la carte suivante :

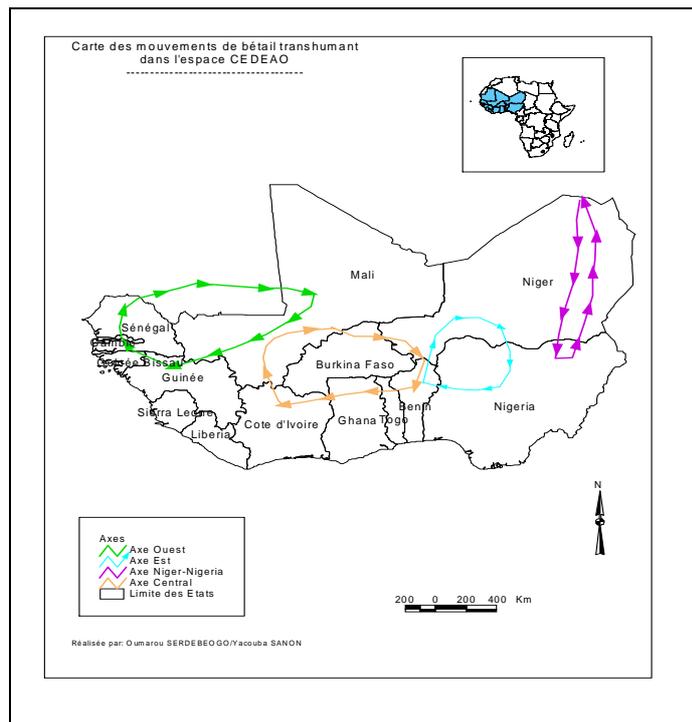


Figure 2 : carte des mouvements de bétail dans l'espace CEDEAO

Ces axes s'intègrent dans les grandes zones d'échanges économiques qui ont existé avec la pénétration arabe en Afrique. Ces circuits, encore contemporains en Afrique de l'Ouest, sont décrits et regroupés en trois sous-espaces (Grégoire, 1997). Ils forment des cercles concentriques dans les différents sous-espaces de la CEDEAO. La configuration géographique de l'Afrique, les différentes institutions traditionnelles et les rapports à la terre sont des éléments qui laissent croire que la transhumance est une pratique productive d'un groupe humain donné qui semble ne pas se soucier des frontières nationales. En effet, les pasteurs semi-nomades sortent fréquemment hors de l'espace CEDEAO pour se retrouver en Afrique du Centre (Tchad, Cameroun) et vice-versa. Cette carte indique juste quelques corridors. Mais il y a aussi des mouvements contraires, principalement au Tchad, envisagés pour profiter des ressources hydriques et des pâturages de décrue du Lac Tchad. Certains en provenance du Nigeria font des excursions dans l'Adamaoua camerounais. Dans ces régions se trouvent les communautés peules Woddabè dont certaines continuent à mener une vie nomade à semi-nomade (Stenning, 1959 ; Dupire, 1962 ; Boubou, 1964 ; Nicolas, 1981 ; Bocquené, 1981 ; Bonfiglioli, 1988). Ceux qui ont été appauvris par les périodes sèches des décennies 1970, principalement sont les grands nomades, les Woddabè. Plusieurs parmi eux non jamais pu reconstituer leur capital productif. Il n'est pas rare de rencontrer les femmes Woddabè dans les grands centres urbains se proposant à la vente de divers produits de la pharmacopée. On les rencontre souvent au Burkina Faso (Ouagadougou), au Bénin (Cotonou), au Nigeria (Abuja), Togo (Lomé), etc. Les autres groupes Peuls sont aussi nombreux à n'avoir pas pu reconstituer leur cheptel. Ainsi, plusieurs familles peules n'ont donc pas pu assurer une bonne éducation pastorale à leurs enfants. Ceux-ci sont souvent abandonnés dans les mains des marabouts qui les exploitent dans la mendicité dans les grands centres urbains. La question de l'élevage pastoral dans l'espace territorial CEDEAO ne peut donc pas être traitée en excluant la zone Afrique Centrale. De plus, la problématique des pasteurs souligne que les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment fait pour les aider, soit à se reconverter, soit à redémarrer leur élevage. Certains observateurs pensent qu'une des causes du banditisme provient de cette jeunesse pastorale oubliée. En effet, sans aucune perspective de travail rémunéré et en l'absence d'éducation traditionnelle dans l'élevage ou dans d'autres corps de métier, certains pour survivre se laissent aller dans les mains des groupes rebelles ou encore dans celles des trafiquants de tout genre.

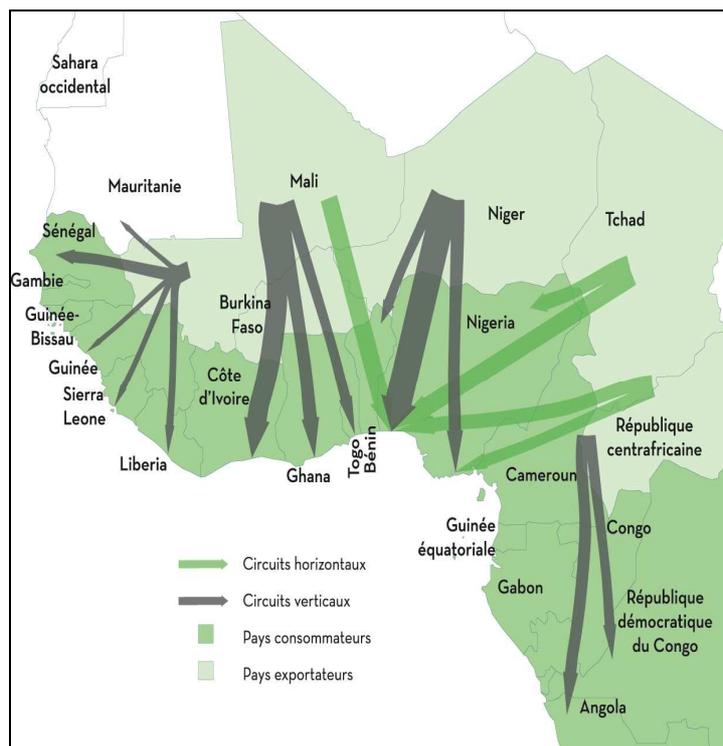


Figure 3 : Circuits commerciaux de bétail en Afrique sub-saharienne

Mise en circulation du CIT comme instrument de contrôle et de traçabilité

La décision et le règlement d'exécution ont été sous-tendus par le Certificat International de Transhumance (CIT). À la clé, les mouvements des hommes, tout comme ceux des animaux, ne sont pas exempts de dissémination de maladies. Il a fallu développer un système de traçabilité à travers le CIT. L'élaboration du CIT a fait l'objet de consultations avec l'ensemble des parties prenantes régionales et des États membres. Les principaux axes de transhumance ont également été identifiés clairement par le règlement d'application de la décision des chefs d'État et de Gouvernement. Mais tous ces textes restent confrontés à des difficultés de mise en œuvre pratique sur le terrain.

Cette situation s'explique par le fait de l'augmentation des populations humaines dans les pays d'accueil et du développement de leur propre élevage, ainsi que l'affectation des terres à d'autres activités telles les cultures de rente (coton, palmier à huile, arbres fruitiers, anacardiens, etc.). Outre le refus des populations d'accueil, il est à noter que les pays sont en train de construire la décentralisation. Les nouvelles communes créées ont aussi leurs exigences en matière d'accueil de nouvelles populations avec leurs activités économiques spécifiques. Il faut absolument trouver une solution, avec pour point d'entrée, le droit d'établissement de tout citoyen de l'espace dans le pays de son choix. La CEDEAO est en train de travailler sur la problématique du foncier, de manière à ce que le droit d'établissement soit une réalité dans l'espace communautaire, et que la libre circulation ne porte pas que sur les biens manufacturés mais aussi sur les autres biens économiques, parmi lesquels les animaux. Il y a derrière tout cela des efforts importants à faire. Les pistes indiquées sur la carte ci-dessus devraient être remis à plat car elles n'existent aujourd'hui que de manière virtuelle.

Quels sont les enseignements et les perspectives ?

L'élevage itinérant constitue un des principaux sous secteurs dont les dimensions locales, nationales et régionales sont fortement interdépendantes. La dimension régionale concerne à la fois les systèmes de production, la gestion des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, les marchés et les systèmes de commercialisation, ainsi que les politiques publiques qui se rattachent à ces différents éléments. Aussi, il s'agit probablement d'une des problématiques les plus fondamentales au regard de l'intégration régionale des économies et des sociétés ouest-africaines. La montée des conflits, sur l'usage des ressources entre les différents acteurs ou utilisateurs, illustre le rôle crucial d'une bonne gestion du secteur de l'élevage, et d'un accompagnement volontariste des transformations souhaitables,

y compris pour contribuer à la paix et à la sécurité dans la région. L'élevage, dans sa dimension large, est ainsi simultanément un des principaux vecteurs de l'intégration et un des principaux bénéficiaires potentiels des politiques sectorielles qui concourent à cette intégration, dessinée dans la vision 2020 de la CEDEAO, qu'il s'agisse des politiques agricoles, environnementales ou commerciales régionales. À cet égard, les complémentarités entre les pays, sur lesquels se construit le processus d'intégration au sein de la région reposent sur deux éléments majeurs :

- les écosystèmes et la disponibilité des ressources naturelles, dans l'espace et dans le temps compte tenu des cycles de production végétale et de la pluviométrie ;
- les bassins de production, de consommation, et les espaces d'échanges, avec :
 - des pays côtiers fortement déficitaires et importateurs ;
 - des pays sahéliens enclavés fortement excédentaires, et exportateurs ;
 - de grands pays d'élevage comme le Nigeria et dans une moindre mesure le Cameroun, qui sont à la fois des producteurs majeurs et des importateurs nets de produits animaux.

Conclusion

La rencontre des cultures sédentaires et nomades a engendré des conflits d'intérêt entre les agriculteurs sédentaires et les populations pastorales nomades. Plusieurs acteurs de la mobilité transfrontalière sont sujets à beaucoup de difficultés car, dépouillés de leur bien le plus précieux, leur bétail. La communauté CEDEAO doit donc soutenir les efforts des pays pour permettre une bonne application des dispositions réglementaires en matière de transhumance transfrontalière. Il est opportun d'y associer les organisations professionnelles d'envergure régionale ainsi que leur base dans les pays concernés.

Références Bibliographiques

- Seydil M. Touré, 1991. Le nomadisme et le pastoralisme face à la sauvegarde du patrimoine naturel, *in Intensification agricole et environnement en milieu tropical*, Sous la direction de R. Delleré et J.J. Symoens, CTA/Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer (Bruxelle), pp : 49-70.
- De Haan Leo J., 1997. *Agriculteurs et éleveurs au Nord du Bénin: Ecologie et genres de vie*. Karthala, Paris 217 p.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1999. *L'Afrique et les Africains au 19^{ème} siècle : Mutations, révolutions, crises*, Armand Colin, 304 p.
- Boudon Raymond et Bourricaud François, 1982. *Dictionnaire critique de la sociologie*, Presses Universitaires de France.
- CEDEAO, 2004. *Voyage d'étude et d'échanges dans les pays de l'axe central de la transhumance transfrontalière: Burkina Faso, Ghana – Togo*, Rapport analytique, Abuja, 44 p.
- CEDEAO, 2010, *Recueil des protocoles, conventions et décisions relatifs à la libre circulation des personnes et des biens*, 279 p.
- MARA, 1994. *Atelier sur les conflits agriculteurs-éleveurs tenu à Yamoussoukro les 7, 8 et 9 juillet 1994*, Côte d'Ivoire, Abidjan, 34 p. + annexes.
- Piguet François, 1998. *Des nomades entre la ville et les sables: La sédentarisation dans la Corne de l'Afrique*, Karthala – IUED, 444 p.
- PRASET, 1996. *Atelier régional des organisations pastorales sur la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales tenu à Bobo-Dioulasso, du 24 au 29 juin 1996*, Ouagadougou, 75 p.
- PRASET, 1996. *Atelier régional sur la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales tenu à Dakar du 21 au 25 octobre 1996*, Ouagadougou, 34 p. + annexes.
- Vatin François, 1996. *Le lait et la raison marchande. Essais de sociologie économique*, Presses Universitaires de Rennes, 202 p.
- Philippe Bernardet (1984), *Association agriculture élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*, L'harmattan